



TVA sur prestation événementiel

Par **Rhaspo**, le **23/11/2012** à **12:58**

Bonjour,

quelqu'un pourrait m'aider concernant de la TVA sur le domaine de l'événementiel?
Voilà un salon fait venir des acteurs américains pour des séances de dedicaces, etc ... bref pour être présent lors du salon. Ces acteurs sont bien évidemment payés. Comment est traité la TVA dans ce cas?

Je ne sais pas si elle est considérée comme non applicable ou si elle est traité comme un achat de service sur prestation hors UE.

De plus, ceux-ci sont hebergés et nourris par l'organisateur du salon. Le traitement de la TVA est-il un traitement classique (TVA déductible sur hôtel-restaurant) ou il y a un traitement particulier?

Le secteur de l'événementiel étant très particulier, merci d'avance pour votre aide

Par **mguet**, le **29/11/2012** à **14:30**

Bonjour,

vous n'avez pas le moindre centime pour rétribuer à sa juste valeur une consultation d'un spécialiste ?....

En tout cas: vous êtes dans le faux sur toute la ligne!

Maintenant, je vous aide quand-même: relisez intégralement le Paquet TVA (Dir 2008/8/CE et

2008/9/CE) ainsi que leur retranscription dans le code fiscal du pays où se déroulera l'événementiel.

Bonne chance.

Par **Rhaspo**, le **29/11/2012** à **16:42**

Pourquoi être aussi agressif sachant que mon message ne l'était pas du tout!

Si je pose la question c'est bien évidemment que j'ai fait des recherches au préalable sans grand succès.

L'entreprise dont je parle travaille avec un cabinet d'expert comptable qui ne se renseigne pas avant d'effectuer leur travail.

Je les aide sur leurs recherches sachant que ce sont des amis.

Mais merci quand même d'avoir pris le temps de me répondre !

Par **mguet**, le **30/11/2012** à **13:45**

Bonjour,

je ne vois pas d'agressivité dans mon précédent message.

1- Vous posez une question qui requière un avis spécialisé. Demander si vous avez les poches vides n'a rien d'agressif mais exprime une certaine surprise, que vous prenez mal...

2- vous posez une question dont une fausse réponse peut avoir de lourdes conséquences: allez-vous vous fier à une réponse obtenue sur Internet?

3- Votre question est incomplète (par exemple, lieu de l'événementiel...): personne ne peut valablement y répondre.

4- vous avez des pistes dans mon message. Exploitez-les si vous avez une formation TVA minimale.

Bonne journée (c'est pas parcequ'on est sur internet qu'il faut oublier la politesse!!!)

Par **AdellaFey**, le **09/12/2013** à **10:16**

Wonderful site. A lot of useful information here. I'm sending it to some friends and also sharing in delicious. And obviously, thanks for your effort![local seo services](#)